



N° 724
20-11-2004

ORGANE du Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public - FSU

SALAIRES, BUDGET, LOI D'ORIENTATION, MUTATIONS, CARRIÈRES, PROTECTION SOCIALE ...

Se mobiliser sur tous les fronts !

• Actions cartons rouges
le 24 novembre

• Signez les pétitions
sur le site

TRESORERIE GENERALE VAL DE MARNE
BULLETIN DE PAYE
MOIS DE MAI 2004
PROFESSEURS EPS EPP

CODE	LIBELLE	DE	TAUX	SUM	MOIS DE TRAVAIL	TEMP. DE TRAVAIL	DE 120 H
101000	TRAITEMENT BRUT			2488,51			
101050	PENSION CIVILE						
102000	INDEMNITE DE RESIDENCE			74,65			
401200	CGR DEDUCTIBLE						
401500	REPRODUCST DETTE SOCIALE						
403200	COT PATR. NAI AIDE LOGT						
403500	COT PATR. MALADIE DEPLAFON						
404000	COT PATR. MALADIE CIVILE						
410000	CHARGE ETAT - MALADIE						
410500	CHARGE ETAT - TRAVAIL						
414000	COT PATR. VERST. TRANSPORT						
554500	CONTRIBUTION SOLIDARITE						
555000	M.G.E.H. BRANCHE GENERALE						

Année	Pourcentage
2000	-1.5%
2001	-2.5%
2002	-3.5%
2003	-4.5%
2004	-5.5%

NET À PAYER 2562,95 €

Sans cette perte de pouvoir d'achat, le salaire aurait été de 2186,68 € soit 104 € de plus par mois soit encore 1248 € sur un an. Faites vos comptes !

Vers la grève !

Allocations familiales et caisses d'allocations familiales (CAF)

Le transfert des allocations familiales sur les CAF est prévu le 1er janvier 2005 pour les personnels du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le 1er juillet 2005 pour ceux du ministère de l'Education Nationale. Ce transfert a été décidé malgré l'opposition des organisations syndicales (suppression de 216 emplois administratifs à l'éducation nationale).

Attention :

Le transfert des dossiers se fera par l'administration.

Les personnels doivent donc retourner à la date prévue par l'administration leurs dossiers complétés. En cas de retard, le collègue devra lui même faire les démarches d'affiliation à la CAF.

Pour les personnels du ministère des Sports :

Les allocations qui auraient dû être versées sur le traitement de janvier 2005 seront mandatées par la CAF le 5 février 2005.

Pour les personnels du ministère de l'Education nationale :

Les allocations qui devraient être versées sur le traitement de juillet 2005 devraient être mandatées par la CAF en principe en août 2005.

Circulaire FP/4 n°2078 du 23 août 2004 accessible sur le site du ministère de la Fonction Publique et de l'Etat :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/communications/textes/23082004.htm>

Sophie DUQUESNE
sophie.duquesne@snefsu.net

Décès de Robert Castagnac

Comme tant d'autres qui l'avaient connu, c'est avec une profonde tristesse que j'ai appris le récent décès de Robert, victime d'un stupide accident. Camarade de promotion à l'ENSEP (il était mon " hypo " promo 49/52), nous avons mené de dures batailles notamment contre l'éviction arbitraire de notre professeur Robert Ménard victime de la " chasse aux sorcières " en 1950/51. Responsable syndical des élèves alors que nous n'avions pas encore " arraché " le droit d'être syndiqués au SNEP (intervenu après la bataille gagnée en 1951 pour le statut d'élèves fonctionnaires stagiaires), Robert devait dès 1953 se présenter aux élections syndicales sur la 1ère " liste d'Union " constituée par Jean Guimier. Elu du SNEP, secrétaire académique de Strasbourg jusqu'en 1955 je crois, " Bob " était un lutteur passionné qui lançait son fameux " Je m'indigne ! " à l'égard de tout ce qui pouvait légitimement provoquer son indignation. Je le perdis de vue lorsqu'il opta pour une carrière administrative, inspecteur de la Jeunesse et des Sports, puis inspecteur principal pédagogique. Il finit sa carrière comme IPR et devint Vice président des " Francas ". A ce titre, il était co-organisateur des Assises Nationales du sport qui allaient une nouvelle fois se tenir à la fin du mois de novembre. Il fut, jusqu'au bout, un ardent défenseur de l'EPS et de l'Education Populaire. Le SNEP se joint à moi pour présenter à son épouse et ses enfants ses plus sincères condoléances.

Marcel BERGE

RETRAITÉS ET AMATEURS DE GLISSE

Il reste des places disponibles pour le séjour ski alpin organisé par le secteur âge libre de l'AEPS, du 15 janvier au 22 janvier 2005, aux ARCS - pour un coût de 420 euros - Si vous êtes intéressés, adressez vous à :

Nicole LARUE, 72, rue des roitelets
44150 ANCENIS - tél. : 02 40 83 20 46

FORMATION, QUALIFICATIONS, EMPLOI

Séminaire de travail CGT-FSU

Un travail s'est développé depuis plusieurs mois entre la CGT métallurgie et la FSU sur la liaison entre formation, qualifications et emploi. La mise en relation des besoins et exigences du monde du travail avec les possibilités et orientations du monde éducatif est un exercice extrêmement positif. Cela d'autant que les syndicalistes de la métallurgie sont confrontés à une volonté patronale de réorientation des formations et qualifications et aux difficultés de l'emploi quand les syndicalistes de l'éducation sont, eux, en butte à un manque de moyens et à des réorientations lourdes (apprentissage, VAE, LMD, formation tout au long de la vie ...).

Pour poursuivre et élargir ce travail, la FSU et la CGT (FTM, FERC et UGICT) ont décidé de la tenue d'un séminaire, le 15 décembre, de 9h à 17h, à Paris (lieu exact à déterminer).

Les thèmes de débat seront :

- les réformes du système éducatif et de formation, des diplômes ;
- les qualifications, la formation, l'emploi ;
- quelle reconnaissance, quelles conventions collectives ?

Les collègues qui seraient intéressés pour participer à ce séminaire peuvent contacter Serge Chabrol au SNEP, nous leur enverrons une convocation.

Serge CHABROL

Chers collègues,

J'organise des stages de plein-air dans le département de l'Ardèche pendant les périodes avril, mai, juin, septembre, octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez laisser un message sur mon adresse e-mail : thierry.robert@ac-montpellier.fr ou me joindre par téléphone au camping de Chaulet-Plage : 04 75 39 30 27

STAGE PLEIN-AIR EN ARDÈCHE SUD :

CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR GROUPES SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS

Agrément Jeunesse et Sports / Gîtes de France



Différentes formules d'hébergements adaptées à votre budget (Gîtes, Chalets, Camping).

Restauration

pension complète, demi-pension ou gestion libre (Salle équipée de tout le matériel pour faire les repas).

Activités sportives

VTT, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, course d'orientation...

Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chaulet-Plage 07460 Casteljau
Tél. : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - www.chaulet-plage.com

4 novembre : 200 000 cartons rouges déposés

L'opération " carton rouge " a connu un bon lancement : 200000 signatures recueillies et très certainement des dizaines de milliers encore en attente dans les établissements et organisations qui participaient à cette action. La délégation qui était reçue par le Conseiller du Premier Ministre était accompagnée de responsables départementaux des organisations.



Cette opération encourageante va se poursuivre le 24 novembre pour déposer tous les cartons recueillis d'ici là. Nous avons décidé de faire de cette journée un temps de mobilisation, à savoir, déposer ces cartons auprès des recteurs ou IA et d'appeler les collègues à venir les soutenir. Donc continuons à signer et à faire signer et surtout à faire parvenir ces cartons aux responsables départementaux. Avec eux allez les déposer.

SOMMAIRE

• Allocations familiales	p. 2
• Séminaire CGT-FSU	p. 2
• Décès de R. Castagnac	p. 2
• Edito	p. 3
• Cartons rouges	p. 3
• Loi d'orientation	p. 4
• Déclarations Dutreil	p. 4
• Salaires	p. 5
• Mutations	p. 6
• Carrières longues	p. 6
• Carrières	p. 7
• Forum	p. 8
• Journées du centre EPS	p. 8
• Sport scolaire	p. 9
• AEEPS Montpellier	p. 10
• Thélot et l'EPS	p. 10
• J. Chirac à Nîmes	p. 10
• Installations	p. 11
• Article 43	p. 11
• International	p. 12
• Tribunes libres	p. 13-14

Edito

Envisager demain avec la grève

M. Dutreil, ministre de la Fonction Publique, annonce que les fonctionnaires, sans s'en rendre compte, ont vu leur pouvoir d'achat augmenter de près de 4% ! Aucune des 7 fédérations syndicales n'a crû à ses balivernes : l'action se discute.

Au ministère de l'Education nationale, les décisions tombent. Elles concernent la réduction des moyens de ce service public à travers un budget unanimement dénoncé, elles imposent des modifications de structure liées à la décentralisation, fortement contestées, et des décisions sur le second degré qui touchent à sa nature, mais aussi à ses personnels. On sait que, depuis 3 ans, les mesures de carte scolaire ont amoindri nombre des enseignements dispensés dans les collèges et lycées, ont aggravé les conditions de travail des élèves et des enseignants. En clair, les mesures ministérielles ont tourné le dos aux nécessaires efforts à déployer pour que la réussite de tous ne soit pas un vain mot. Aujourd'hui, ces orientations les plus néfastes s'accroissent à travers les dispositions relatives aux mutations et aux carrières des personnels alors que d'autres se préparent à travers la loi sur l'éducation.

Le ministre, M. Fillon, peaufine sa stratégie : celle qu'il a déployée sur les retraites. Se répandre en déclarations annexes afin de tester l'opinion et les organisations, cacher jusqu'au bout les propositions les plus contestées, et quand il verra qu'une opportunité lui sera donnée dans le front des organisations contestataires, les mettre sur la table et demander à sa majorité politique de conclure rapidement. C'est sa vision du dialogue social !

Les personnels doivent se convaincre que sur les salaires, les carrières, le métier et la future loi, le front d'une conflictualité lourde est ouvert !

Depuis la rentrée, nous avons tenté plusieurs actions qui n'ont pas donné des résultats suffisants pour que nos revendications soient pleinement entendues. Elles ont cependant concouru au discrédit de la politique gouvernementale. Mais le gouvernement actuel, fait de ce discrédit, sa stratégie ! Griller les fusibles tant qu'il est encore temps et leur faire accomplir les dernières sales tâches sur les dossiers jugés essentiels. C'est bien ce qui se passe depuis 2002 sur les questions de sécurité, décentralisation, retraites, assurance maladie, et éducation, dernier dossier explosif en date. Sans notre détermination il est promis au même avenir : s'attaquer aux solidarités, aux questions que pose l'égalité de tous et finalement enchaîner le système éducatif dans la contention budgétaire afin de mieux l'échouer dans des formes de privatisation.

C'est cette situation qui nous fait poser la question d'actions de grève dont nous voulons convaincre chacun-e. Débattons-en.



Jean LAFONTAN
Secrétaire général du SNEP

Porter le débat dans l'opinion

Après avoir manifesté quelques distances avec le rapport Thélot, F. Fillon semble maintenant en faire la base de ses orientations. Considère-t-il qu'il pourrait obtenir ainsi un certain consensus entre des forces politiques et syndicales diverses ? Force est de constater effectivement que les soutiens aux axes défendus dans le rapport sont variés et dépassent les habituels clivages idéologiques !

Au-delà de quelques points qui font accord, les syndicats de la FSU, eux, contestent le fond de l'orientation développée par ce texte, qui loin d'assurer la réussite de tous, comme il l'affirme, entraînerait au contraire une augmentation des inégalités et freinerait l'indispensable accès de tous à des qualifications élevées (voir le dossier central du bulletin N°723).

Une concertation ridiculement faible

Le ministère a organisé, entre le 1er et le 15 novembre, cinq réunions avec les organisations syndicales sur cinq thèmes :

- finalités de la scolarité obligatoire
- ouverture de l'école sur la société
- premiers apprentissages
- filières des lycées
- métiers de l'éducation

Le SNEP a participé, dans la délégation FSU, à trois de ces groupes (1, 2, 5). Notons que ces 5 thèmes ne sauraient reprendre l'ensemble des problématiques posées par une loi d'orientation scolaire et que la concertation ne saurait être résumée à 5 réunions de 2 à 3 heures !

Le ministre, qui n'a participé à aucun groupe, laissant ce soin à son chef de cabinet et au directeur de la DESCO, dit qu'il fera part de ses orientations lors de l'émission de télé "100 mn pour convaincre" (1), le 18 novembre ! Il est scandaleux qu'un ministre passe par les médias pour rendre publics ses décisions sans en informer au préalable les organisations représentatives. La FSU lui a écrit pour dénoncer l'absence de réelle concertation.

Mener et porter le débat partout

Le SNEP appelle les enseignants d'EPS à participer aux débats que les syndicats de la FSU organisent pour faire connaître leurs propositions pour une loi d'orientation et de programmation allant dans le sens de la démocratisation du système éducatif par l'acquisition d'une culture commune et l'élévation des qualifications pour tous les jeunes. La FSU vient de publier une plaquette qu'il s'agit de diffuser largement auprès de nos collègues et de l'opinion publique.

Nous devons convaincre de la nocivité de nombre de propositions du rapport Thélot, refuser que le projet ministériel s'appuie sur elles, intervenir pour la prise en compte des exigences de la FSU et des personnels.

Les enseignants d'EPS ont une responsabilité particulière, celle de faire prendre en compte dans la future loi les nécessaires maintien et

développement de l'EPS comme élément fondamental de la culture commune. Cela passe par l'expression de nos revendications auprès des collègues, des parents, de l'opinion, des parlementaires, ...

Le CDN du SNEP se réunira les 18 et 19 novembre et envisagera les initiatives à prendre en fonction des annonces du ministre et des projets actuels (2). D'ores et déjà, la direction syndicale a rencontré le directeur de la Desco, le cabinet du ministre, a demandé audience au ministre, aux groupes parlementaires, aux partis politiques.



Serge CHABROL, le 10/11/04

serge.chabrol@snepsu.net

1. A cette émission (où G. Aschiéri pourra brièvement exprimer l'avis de la FSU) celui qui est présenté comme le principal contradicteur de Fillon, sera C. Allègre, ... dont on sait qu'il applaudit le projet Thélot (à la rédaction duquel il a pleinement participé) ! Contradiction ou incitation à pousser encore plus loin dans le sens de la régression ?
2. Un document de travail du PS, disponible sur son site (www parti-socialiste.fr), dit que " la scolarité obligatoire devrait se fixer quatre séries d'objectifs :
 - a. des objectifs linguistiques : (...)
 - b. des objectifs culturels en abordant l'ensemble des savoirs : scientifiques, artistiques, littéraires et philosophiques sans oublier d'apprendre à décrypter l'image par une éducation aux médias.
 - c. des objectifs technologiques permettant de faire découvrir à l'ensemble des élèves la culture technologique, (...)
 - d. des objectifs de scolarisation pour construire la citoyenneté (...)"

On note l'absence de l'EPS, en particulier dans le § b.

Déclarations Dutreil

Si jamais, certains d'entre vous doutaient encore des intentions de ce gouvernement en matière de casse du service public d'éducation, je vous laisse lire ces déclarations (1) du Ministre de la fonction publique et de la Réforme de l'Etat, Monsieur Renaud Dutreil. Elles se passent presque de commentaires :

- "Les retraités de la fonction publique ne rendent plus de service à la nation. Ces gens là sont inutiles mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité c'est presque 75% du coût d'un fonctionnaire présent. Il faudra résoudre ce problème."

Avez-vous vu "Soleil vert" (2) ? Une voie de recyclage pour les vieux inutiles ?

- "A l'heure actuelle nous sommes un peu méchants avec les fonctionnaires. Leur pouvoir d'achat a perdu 4,5% depuis l'an 2000."

Ce n'est pourtant pas ce qu'à soutenu le même Ministre cette semaine devant les organisations syndicales !

- "Comme tous les hommes politiques de droite, j'étais impressionné par l'adversaire. Mais je pense que nous surestimions considérablement cette force de résistance. Ce qui compte en France c'est la psychologie, débloquer tous ces verrous psychologiques."

Il ne tient qu'à nous de lui prouver le contraire ! N'est-ce pas ?

- "C'est sur l'Education nationale que doit peser l'effort principal de réduction des effectifs de la Fonction publique. Sur le 1,2 million de fonctionnaires de l'Education nationale, 800000 sont des enseignants. Licencié dans les back office de l'E.N., c'est facile on sait comment faire avec Eric Woerth (secrétaire d'état à la réforme de l'Etat), on prend un cabinet de conseil et on change les process de travail, on supprime quelques missions. Mais pour les enseignants c'est plus délicat. Il faudra faire un grand audit."

Lui a-t-on dit que le Rapport Thélot était un peu là pour ça ?

- "Le problème que nous avons en France, c'est que les gens sont contents des services publics. L'hôpital fonctionne bien, l'école fonctionne bien, la police fonctionne bien. Alors il faut tenir un discours, expliquer que nous sommes à deux doigts d'une crise majeure - c'est ce que fait très bien Michel Camdessus - mais sans paniquer les gens, car à ce moment là ils se recroquevillent comme des tortues".

Est-il besoin de commentaires ou sommes nous prêts à nous mobiliser pour répondre ?

Fred CAMEL

1) Propos recueillis par Charlie Hebdo (27.10) qui s'était rendu anonymement à un petit-déjeuner de la Fondation Concorde animé par le Ministre Dutreil.

(2) Film de science fiction réalisé par Richard Fleischer.

Faire sauter le carcan dans lequel le Ministre veut nous enfermer

Lors du rendez-vous salarial auquel étaient conviées les organisations syndicales, le Ministre de la Fonction Publique s'est livré à un véritable numéro d'illusionniste.

Non seulement, il a rappelé les éléments du contexte et les contraintes qui pèsent sur les finances publiques (charge de la dette, augmentation des pensions, nécessité de maîtriser les impôts), mais a osé affirmer en utilisant un nouvel artifice, que "la fiche de paie moyenne" a progressé de 3 à 4% par rapport à l'inflation.

C'est ainsi qu'il tente de faire diversion et de présenter les fonctionnaires comme des privilégiés. Utiliser cette argumentation, c'est nier les qualifications et le principe de carrière de la Fonction Publique. En effet, la rémunération moyenne des personnels évolue tout naturellement avec la structure des emplois et l'ancienneté des personnels. Cette rémunération moyenne des personnels relève d'un calcul tout à fait théorique et ne correspond nullement à la feuille de paie d'un agent réel.

S'il ne peut nier la réelle baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires (5% depuis 2000 mais plus de 20% en net depuis 82), les pistes qu'il propose sont particulièrement dangereuses : utiliser la rémunération moyenne et non la valeur du point d'indice, utiliser le chantage à l'emploi. Force est de constater que les fonctionnaires ont payé cher le tribut. Nous avons connu baisse des emplois et baisse des rémunérations.

Plus inquiétant encore ce que le Ministre a formulé lors d'une audition par la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale : *"une réforme qui impliquerait la mise en place d'une rémunération individualisée"*.

Nous ne pouvons nous résigner à de telles propositions. Au contraire, c'est dans le cadre de garanties collectives que nous devons nous inscrire, et nous ne saurions nous laisser enfermer dans de telles contraintes. Car peser sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires comme celui de chaque salarié, c'est s'opposer à une meilleure croissance qui s'appuie sur une consommation renforcée et donc sur l'emploi.

Pour la FSU, la valeur du point d'indice est incontournable. Il faut demander le retour de l'indexation de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique sur les prix, la remise à niveau de cette valeur du point au 1er janvier 2000 soit une augmentation de 5% à ce titre, l'ajournement de tous les contentieux, une véritable refonte de la grille, le relèvement du minimum de rémunération, la progression du pouvoir d'achat des retraités. Les organisations syndicales ont rejeté unanimement les propositions du ministre et continuent d'exiger de réelles négociations qui portent sur la valeur du point d'indice. Elles ont décidé d'adresser un nouveau courrier au ministre et de lancer une opération vérité sur la feuille de paie des fonctionnaires.

Il s'agit de construire une mobilisation unitaire des personnels pour que nos revendications soient satisfaites.



Dominique DELIGNY
dominique.deligny@snefsu.net



Les organisations syndicales de la Fonction publique CGT - CFDT - FO - UNSA - FSU - CFTC - CGC écrivent au ministre

Le 10 novembre 2004

M. Renaud DUTREIL, Ministre de la Fonction publique
et de la Réforme de l'Etat

Monsieur le Ministre,

Les organisations syndicales de la Fonction publique ont, lors d'une première réunion qualifiée de " rendez-vous salarial " que vous avez convoqué ce 8 novembre, unanimement et fermement :

- Récusé l'utilisation tendancieuse et fallacieuse de données salariales aux fins de travestir l'évolution réelle du pouvoir d'achat et conduisant à présenter aux yeux de l'opinion publique les agents de la Fonction publique comme des privilégiés.
- Exigé l'ouverture de réelles négociations salariales plaçant au cœur de celles-ci l'évolution de la valeur du point.

Nous tenons à vous faire savoir que l'ensemble des syndicats attend que le courrier que vous vous êtes engagé à leur faire parvenir d'ici le 12 novembre fixe une réunion,

- **qui se tiendra avant le 18 novembre jour du vote du budget** (à l'Assemblée Nationale),
- **détermine l'ouverture d'une véritable négociation salariale,**
- **établit un ordre du jour** portant en tout premier lieu sur la valeur du point d'indice, ses évolutions au titre de 2004 et 2005 ainsi que, par voie de conséquence, sur les autres éléments qui font l'objet de la plateforme revendicative commune : rattrapage et anticipation sur la valeur du point ; relèvement du minimum de rémunérations et abrogation du décret fixant la détermination de celui-ci ; engagement d'une réforme de la grille et des carrières ; mesures concernant les retraités.

Par ailleurs, nous dénonçons les propos que vous avez tenus et les arguments que vous avez utilisés devant les médias qui tendent notamment à présenter les fonctionnaires comme des privilégiés soutenus par des syndicats refusant de l'admettre et incapables de voir le réel.

Nous rendrons publiques dans les prochains jours nos réponses étayées à vos déclarations et un argumentaire sur la situation salariale réelle sur l'ensemble de la Fonction publique ainsi que sur son évolution.

Toutes ces raisons nous conduisent également à rendre publique la présente.

Dans l'attente de votre courrier, toujours disponibles et demandeurs de réelles négociations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

MUTATIONS 2005

Pour nos métiers, pour le service public, nous défendons nos garanties collectives

La note de service " mouvement 2005 " est parue au BO du 4 novembre. Jusqu'au bout, nous avons exercé la pression maximum, appuyée sur le nombre important de signataires (plus de 16 000) qui a contraint le ministère à reculer sur des points non négligeables, concernant principalement la prise en compte des situations individuelles et familiales. Le dossier intersyndical spécial " mutations 2005 " que tous les syndiqués ont reçu, indique au fil de ses articles les points essentiels sur lesquels les dispositions prises par l'administration cette année sont moins catastrophiques qu'initialement envisagé.

Nous ne pouvons évidemment pas nous satisfaire de ces avancées puisque les orientations fortes demeurent, mais chacun voit bien que sans la campagne de mobilisation que nous avons menée et à laquelle les collègues ont très bien participé nous n'aurions pu imposer quelque recul que ce soit.

Il faut poursuivre dans cette voie, non seulement afin d'endiguer les projets en cours, mais aussi pour dégager des voies d'avenir tant pour le service public que pour la gestion des personnels. C'est le sens de la lettre ouverte aux ministres qui est publiée dans le bulletin spécial et qui aussi en ligne sur le site du SNEP : Elle a vocation à servir de support de mobilisation plus large. Elle prépare à des actions de plus grande envergure indispensables. Le nombre de signataires sera déterminant pour mettre la pression contre les projets gouvernementaux.

Michèle CHARPIN

michele.charpin@snepfusu.net



Tous les syndiqués ont reçu le bulletin commun SNEP, SNES, SNUEP spécial mutations

Attention :

Si vous voulez vous adresser par courrier électronique aux secrétariats académiques du SNEP dont l'intitulé débute par **S3**, il ne faudra pas utiliser un **S** majuscule mais un **s** minuscule.

Par exemple ne pas utiliser :

S3-aix@snepfusu.net
mais bien **s3-aix@snepfusu.net**

Individuellement ou collectivement, signez, faites signer, diffusez

massivement la lettre ouverte au ministre : "**Pour nos métiers, pour le service public, nous défendons nos garanties collectives**".

Téléchargement et signatures en ligne sur notre site : www.snepfusu.net

Retour des signatures " papier " :

SNEP " secteur corpo "

76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Télécopie 01 44 62 82 48

CARRIERES LONGUES

Le droit de partir avant 60 ans, pour les salariés qui avaient commencé à travailler tôt était une revendication portée par l'ensemble des organisations syndicales.

Ce dispositif est ouvert aux salariés du régime général depuis le 1er janvier 2004. Les règles en vigueur ont exclu une partie importante des salariés qui espéraient en bénéficier, puisque qu'était introduit la distinction entre périodes cotisées et périodes validées. L'article 73 du projet de loi de finances pour 2005 traite du départ anticipé des retraites des fonctionnaires.

Lors des négociations du mois de juin, aucune organisation syndicale n'avait donné son aval aux mesures proposées par le gouvernement.

Non seulement la mise en œuvre est retardée pour le public, mais ce dispositif est très restrictif et sa mise en œuvre progressive ne sera achevée qu'en 2008.

De plus pour ceux qui pourraient partir en 2005, au titre de ce dispositif, ils peuvent bénéficier encore du congé de fin d'activité qui est ouvert aux personnels nés avant le 31/12/46 et qui totalisent 40 années de cotisation sont 15 de service public.

Les fonctionnaires sont particulièrement déçus. Le SNEP et la FSU ont décidé de s'adresser aux parlementaires pour faire évoluer le projet de loi.

Date d'ouverture	Age début de carrière	Age de départ	Durée validée	Dont cotisée
1 ^{er} janvier 2008	14 ou 15 ans	56 ou 57 ans	42 ans	42 ans
1 ^{er} juillet 2006	14 ou 15 ans	58 ans	42 ans	41 ans
1 ^{er} janvier 2005	14, 15 ou 16 ans	59 ans	42 ans	40 ans

Tous les collègues concernés peuvent s'adresser à leurs parlementaires. Un modèle de courrier est disponible sur le site du SNEP.

Selon l'INSEE, environ 30 000 fonctionnaires pourraient être concernés si les mêmes dispositions du privé s'appliquaient au public.

Pour l'application de la condition d'âge, il faut une durée d'assurance d'au moins 5 trimestres à la fin de l'année au cours de laquelle est survenue le 16^e ou 17^e anniversaire ou 4 trimestres pour ceux nés le dernier trimestre de l'année du 16^e ou 17^e anniversaire.

Le dossier n'est pas clos et il faut poursuivre les interventions tant pour aménager les fins de carrière que pour ouvrir un réel accès à un départ anticipé pour les carrières.

Dominique DELIGNY

dominique.deligny@snepfusu.net

Nous ne devons pas céder, le ministre doit nous entendre

Lors de l'audience du 21 octobre, toutes les organisations syndicales ont exprimé, unanimement, leur refus de voir les carrières régresser et l'exigence de l'accès du plus grand nombre à la hors-classe sur la base d'un barème national.

Un nouveau projet de texte sur la hors-classe des professeurs nous a été envoyé. Il va dans le même sens que le précédent. Mais l'intervention unitaire des organisations syndicales et l'effet des pétitions que les collègues ont commencé à signer ont contraint le ministère à revoir ses propositions l'obligeant à quelques évolutions : le pouvoir considérable accordé aux chefs d'établissements est ainsi profondément réduit et l'ancienneté de carrière devrait être mieux prise en compte dans le classement des collègues. Mais aucun barème ne concrétise ces annonces.

L'arbitraire demeure empêchant toute projection individuelle pour organiser un avenir professionnel et supprimant tout repère collectif, éléments fondamentaux dans la construction d'une carrière. Nos collègues femmes seront particulièrement pénalisées avec l'absence de critères objectifs, faisant de l'arbitraire la règle unique. L'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude nous en a déjà fourni une malheureuse illustration.

Ne nous y trompons pas, l'enjeu est de taille. Ces mesures n'ont pas vocation à récompenser les plus méritants même s'il est tentant de le penser et d'espérer en faire partie. Elles s'attaquent fondamentalement au statut des fonctionnaires qui les protégeait des pressions politiques et institutionnelles pour assurer avec efficacité leurs missions. La solidarité, richesse de notre service public, est mise en cause.

Concernant la note de service sur l'accès à la hors-classe des agrégés, que le ministère voudrait considérer comme définitive, elle ne peut être considérée comme représentant une avancée significative. La bonification laissée à la discrétion des recteurs passe de 60 à 40 points ne changeant rien sur la possibilité qui leur est offerte de promouvoir qui bon leur semble. Le ministère est décidé à ne plus modifier ce texte.

Une nouvelle audience avec la DPE, le 10 novembre, s'est traduite par l'engagement de fournir un nouveau document sur l'accès à la hors-classe des professeurs. Dans le même temps les organisations syndicales se sont à nouveau adressées au Ministre demandant de surseoir à toute parution des notes de service (voir courrier joint). Le SNEP avec l'ensemble des organisations syndicales sera à nouveau présent dans les futures discussions pour défendre nos carrières sur la base d'une égalité de traitement prenant en compte un barème national autour de critères objectifs. Le ministère doit tenir ses engagements sans utiliser d'arguments juridiques qui ne sont que des prétextes pour justifier ces nouvelles mesures.

Nous devons ensemble continuer la pression pour être enfin entendus. La signature de la pétition au Premier Ministre et le mail à François Fillon, tous deux en ligne sur le site du SNEP, pèseront dans nos interventions auprès du ministère. Ne cédonsons pas, agissons.



Bernard CHARLIER
bernard.charlier@snepfusu.net



La Lettre intersyndicale au ministre

SE-UNSA, SNCL-FAEN, SGEN-CFDT, SNETAA-EII, SN-FO-LC, UNSEN-CGT, SNALC-CSEN, SNEP-FSU, SNESup-Fsu, SNUEP-FSU, SNES-FSU

Monsieur le Ministre,

Le jeudi 21 octobre, nous vous avons exprimé notre refus de voir bouleverser les principes et règles qui organisent les promotions à la hors-classe pour les certifiés, CPE, PLP, PEPS et agrégés.

A l'issue du groupe de travail sur lequel s'était engagé votre cabinet, les propositions faites par la DPE ne répondent pas aux exigences déjà formulées par l'ensemble de nos organisations.

Les projets de note de service ne permettent toujours pas d'assurer à tous les personnels le droit à un déroulement de carrière complet incluant la hors-classe, même si des évolutions sont intervenues et devraient encore intervenir.

Faute de critères objectifs et transparents que seul un barème national permet de garantir, le choix des promus reste très aléatoire et soumis à l'arbitraire.

Nous continuons donc à récuser ce qui constitue une remise en cause inacceptable des engagements.

Nous tenons à réaffirmer que les arguments juridiques ne sauraient nous être opposés pour justifier une telle régression sur laquelle nous vous demandons solennellement de revenir.

Nous restons en attente de votre décision sur ce dossier et nous vous demandons donc de bien vouloir recevoir en urgence l'ensemble de nos organisations.

Conformément aux engagements pris par votre cabinet lors de l'audience du 21 octobre, nous considérons qu'il faut surseoir à toute parution des notes de service.

Nous vous prions etc...

Vers un grand forum de l'éducation et du sport en novembre 2005

L'assemblée générale de l'ONU a adopté en 2003 une résolution déclarant l'année 2005 Année internationale du sport et de l'éducation physique. L'année 2004 avait été choisie par l'Union Européenne comme " Année européenne de l'éducation par le sport ". Ces décisions, consécutives, qui mettent en avant l'éducation physique et le sport, ne sont pas le fruit du hasard. Elles reposent sur des analyses qui rejoignent les nôtres, et mettent en évidence plusieurs faits inquiétants :

- dans les systèmes éducatifs de nombreux pays, l'éducation physique et le sport sont marginalisés, alors même qu'ils constituent un vecteur privilégié de développement de soi et d'acquisitions de valeurs ;
- les sportifs, et en particulier les plus jeunes, sont exposés à des dangers qui peuvent entraver leur développement harmonieux, voire nuire à leur santé, à cause de la marchandisation et de la médiatisation croissantes du phénomène sportif ;
- il n'existe pas à l'échelle internationale de coordination probante des forces humanistes qui pourraient proposer une alternative à ces constats douloureux ;
- la reconnaissance des apports de l'éducation

physique et du sport pour la santé publique (lutte contre la sédentarité, les maladies cardio-vasculaires...) et pour l'acquisition d'une citoyenneté active reste faible, même dans les pays riches, et d'induit pas de politique volontariste en terme de développement.

Notre organisation souhaite créer les conditions d'un large débat autour de la **fonction du sport, la fonction de l'école, la fonction de l'éducation physique**. Au-delà du débat, il s'agit également de créer une dynamique de rassemblement de tous ceux qui se retrouvent pour défendre la place de l'éducation physique et la perspective d'un sport humaniste. A plus grande échelle, internationale, il s'agira de confronter les expériences et d'étudier les coopérations possibles, en faveur du sport comme de l'éducation physique, en particulier entre les pays riches du Nord et ceux défavorisés, du Sud. L'éducation est primordiale pour jeter les bases d'un sport humaniste, personne ne doit en être exclu !

Jusqu'à présent, nous avons organisé des colloques qui regroupaient essentiellement les professeurs d'EPS. L'ampleur de la réflexion à mener nous impose aujourd'hui d'avoir une autre ambition : un

grand forum ouvert à tous les intervenants dans le domaine de l'EPS et des APSA, dans lequel chacun pourra suivre des conférences, des tables rondes et des témoignages, mais aussi s'exprimer, participer, témoigner. Ce rendez-vous sera aussi un grand moment de convivialité.

Dans cette perspective, nous souhaitons développer une politique de partenariat. Les collectivités territoriales, le milieu de l'école et celui du sport sont concernés par ces questions, chacun ayant, à un niveau ou un autre, sa part de responsabilité dans les politiques scolaire et sportive. La préparation du forum sera l'occasion aussi, dans chaque académie, d'organiser une initiative publique sur la place et le rôle de l'EPS. Pour suivre l'évolution de cette préparation, et connaître les rendez-vous importants d'ici là, une rubrique sera bientôt ouverte sur notre site Internet.



Christian COUTURIER

Christian.couturier@snepfusu.net



Journées du Centre EPS et société

Vendredi 10 et Samedi 11 décembre 2004 – 76 rue des rondeaux, 75020 Paris

Comme chaque année désormais, EPS&Société organise une rencontre entre les adhérents et les lecteurs de la revue Contre-Pied. Ces journées sont l'occasion à la fois de revenir et d'analyser concrètement les revues déjà publiées, et de travailler les thèmes des suivantes. Ce sont aussi de riches moments d'échanges sur la place et l'avenir de l'éducation physique.

Déroulement des journées

Vendredi matin :

- Présentation du contexte actuel sur les questions " éducatives " (Christian Couturier).
- Analyse de Contre-Pied à partir de 2 numéros (danse, évaluation) : les Contre-Pied répondent-ils aux attentes des enseignants ?

Vendredi après-midi :

- L'histoire de l'EPS, est-ce utile pour un prof d'EPS ? (Présentation Yvon Léziart). Quel contenu pour le futur Contre-Pied sur l'Histoire ?
- Y a-t-il dans les pratiques sportives d'aujourd'hui des points d'appui pour inventer les pratiques de demain ? Quelles sont aujourd'hui les pratiques sportives ? (réflexion à partir de témoignages de pratiques)

Vendredi soir :

- Sport et éducation physique, tensions et contradictions.

- Quels scénarii pour un sport du 21^e siècle ? Cette dernière séquence, ouverte à tous, s'appuiera sur deux interventions : une de **Georges Vigarello** qui vient de coordonner un ouvrage (" L'esprit sportif aujourd'hui, des valeurs en conflit ") et une de **Isabelle Queval** qui vient également de publier un " essai sur le sport contemporain " (" S'accomplir ou se dépasser ")

Samedi :

- Travail à partir des besoins actuels : quels thèmes pour les prochains " Contre-Pied ". Quels sont des tensions que vivent aujourd'hui les enseignants d'EPS ? Quels orientations pour le Centre EPS et Société ? Quelle activité des centres régionaux ?

Condition d'inscription

- Les journées sont réservées aux adhérents 2004 et 2005. Vous pouvez bien-sûr adhérer à l'occasion de ces journées (38 euros, qui comprennent l'abonnement d'un an à Contrepied).
- Les frais occasionnés (transports et hébergement) sont remboursés à chaque adhérent au-delà de 30 euros (participation forfaitaire).
- Nous pouvons vous fournir une autorisation d'absence.
- La soirée du vendredi est ouverte à tous.

Bulletin d'inscription

(à renvoyer avant le 30 novembre, délais nécessaire pour réserver l'hébergement) à : Journées à Contrepied, 76 rue des rondeaux, 75020 Paris. Ou par retour de courriel à : secretariat@contrepied.net

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adhérent 2004 : oui non

Adhésion 2005 : oui non

(joindre chèque 38 euros)

Hébergement demandé : oui – non

(joindre chèque 30 euros)

Je participerai à la soirée du vendredi soir :

oui non

Je participerai au buffet du vendredi soir :

oui non

J'ai besoin d'une autorisation d'absence :

oui non

Le SNEP (J. Lafontan, M. Fouquet) a rencontré, mardi 9 novembre, le directeur de l'UNSS J.L. Boujon.

A quelques exceptions près - problèmes à Strasbourg (forfait UNSS, cf. bull 723), et à Rennes (perte de moyens pour les districts), retard dans la publication des nouveaux programmes - la rentrée du sport scolaire s'est passée sans problèmes majeurs. Cette année sera marquée par la mise en place de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances, qui modifie les modes de financement budgétaire de l'Etat) et par la mise en place à la rentrée 2005 d'une nouvelle convention MENUUNSS. La vigilance s'impose, pour le SNEP comme pour l'UNSS. Nous avons dit notre volonté de ne pas accepter que des arguments techniques soient avancés pour faire passer des décisions d'ordre politique : le rôle éducatif et social du sport scolaire n'est plus à démontrer, même si nous devons continuer, à tous les niveaux, à faire mieux connaître aux décideurs et partenaires ce que nous faisons dans les AS et à l'UNSS.

Les différents points abordés :

- Sur la question de la LOLF, les militants du SNEP comme les cadres de l'UNSS ont besoin d'informations et de compétences. Un rendez-vous de travail sera demandé à la DESCO. Nous avons demandé à connaître le bilan, côté sport scolaire, de l'expérimentation menée à Bordeaux et Rennes. Ce bilan ne semble pas avoir été fait.
- Nous avons contesté la manière (et pas forcément le principe) dont l'UNSS s'engage, sans aucun débat dans ses instances, dans un soutien inconditionnel, parfois presque forcé, à la candidature de Paris aux JO.
- Nous avons dit l'importance que nous attachons au règlement de la question du forfait UNSS à Strasbourg. Le Directeur s'engage à intervenir rapidement.
- Nous avons demandé comment le mouvement UNSS sera ajusté à l'avance du mouvement "inter". La note de service spécifique paraîtra au BO fin novembre. Le mouvement

UNSS aura lieu avant le 31 janvier.

- Le groupe de travail sur le rôle des districts UNSS a produit une note intéressante qui n'a pas été publiée. Elle sera intégrée au rapport d'activité de l'UNSS, et le SNEP renouvelera auprès du nouveau Directeur de la DESCO sa demande de publication. Dans le même objectif de faire avancer nos revendications sur le sport scolaire - "ni statu quo, ni rapport Leblanc" - le SNEP demandera la relance de la réflexion à travers la mise en œuvre des groupes de travail prévus en mars 2004 : outre les questions des districts, la présidence de l'A.S., le suivi des MAD de l'UNSS et enfin sport scolaire et inspection.
- Nous avons demandé qu'un groupe de travail puisse faire un bilan et des propositions sur le sport scolaire dans les COM (collectivités d'Outre-mer, ex TOM), et ses rapports avec l'UNSS. (accord)
- Nous avons rappelé notre volonté que le partenariat avec les collectivités locales, les financements attribués par les CG et CR n'aboutissent pas à un dessaisissement de l'UNSS et des enseignants d'EPS des orientations et contenus du sport scolaire. C'est un souci commun.
- Concernant les programmes, le retard de publication est dû à des problèmes techniques. Nous avons obtenu l'accord du Directeur pour que les comptes-rendus des CMN soient tous rendus publics, soit dans la revue, soit sur le site de l'UNSS. Nous pensons que cela devrait aider à une meilleure lisibilité de la politique de l'UNSS par les enseignants d'EPS.
- Le prochain CA de l'UNSS (3 décembre) devra choisir la localisation des Jeux de l'UNSS 2006 ; Les académies de Dijon et Toulouse sont candidates.

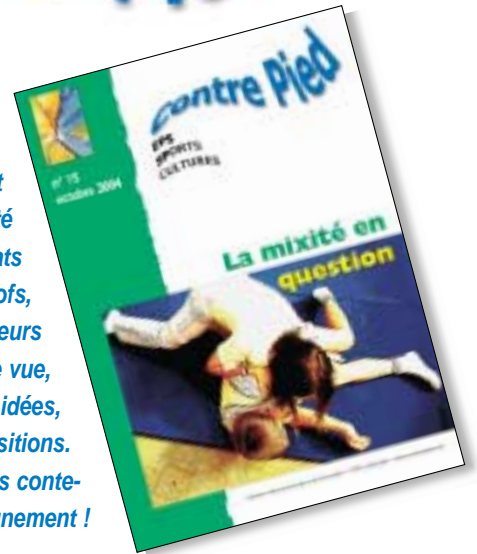


Michel FOUQUET

michel.fouquet@snefpsu.net



Ils n'en souffrent pas tous mais tous y sont confrontés ! La mixité dans tous ses états racontée par les profs, analysée de plusieurs points de vue, des pistes, des idées, des propositions. De quoi renouveler les contenus d'enseignement !



Bon de commande

**A renvoyer au SNEP/Centre EPS
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris**

exemplaire(s)

du n° 15 de Contre pied :

La mixité
en question

} X 12 € (+ 2 € de port)

6 numéros pour le prix de 5 = 60 € (port inclus)

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Signature

**Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société
CCP 41481 25 X La Source**

(si nécessité de facture, nous le signaler)

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

À Nîmes, Jacques Chirac a visité une école... l'école de police !

Le 8 novembre, le Président de la République était à Nîmes pour effectuer une visite de " terrain ", inaugurer l'hôtel de police, et s'exprimer sur les questions d'insécurité et de violence à l'école. Alors qu'était prévue initialement une visite des quartiers dits " sensibles " de Pissevin et Valdegour et leurs établissements scolaires, seule s'est tenue finalement une table ronde sur la violence scolaire, dans un salon de la Préfecture, avec la participation de chefs d'établissement, d'un directeur d'école, de deux élèves, de deux parents. Double évitement : la réalité des quartiers et la rencontre avec les personnels de l'éducation : agents de service et administratifs, assistants sociaux, infirmières, conseillers d'orientation-psychologues, médecins scolaires, personnels de vie scolaire, enseignants...

La FSU du Gard a demandé audience au Président, mais elle a été reçue par un conseiller technique du ministère de l'éducation nationale. À cette occasion, elle a relevé l'anomalie consistant à ignorer délibérément, de la part du chef de l'Etat, la majeure partie des professionnels de l'école.

La FSU a développé l'idée qu'on ne pouvait abstraire les difficultés scolaires du contexte économique et social particulièrement dégradé dans notre département et aggravé par le sous-encadrement en services publics. La FSU a insisté sur le fait que la violence scolaire est le reflet de l'insécurité sociale et aussi la manifestation d'une attente frustrée des jeunes, d'un sentiment d'injustice face aux inégalités, d'une stigmatisation des quartiers ghettosés. À l'évidence s'impose une politique de progrès économique et social, ancrée notamment sur le développement des services publics.

Malgré le peu de moyens qui lui sont accordés, l'école avec ses personnels est, pour les jeunes et la population, un vecteur de progrès et de cohésion sociale. Quatre ans après le mouvement social de 2000 pour un plan de rattrapage des écoles et établissements du Gard, la FSU a montré que les moyens supplémentaires obtenus n'ont pas suffi à réduire la fracture scolaire. La FSU a fait part de son inquiétude pour l'avenir des jeunes, avec un projet de budget 2005 amputant sensiblement les moyens éducatifs, et avec les perspectives régressives qui orientent la prochaine loi sur l'école.

La FSU a rappelé son exigence de modernisation et de transformation du système éducatif, fondées sur une élévation des qualifications, l'accès égal de tous aux savoirs, la mixité sociale, une réelle coopération pluri-professionnelle des personnels.

Améliorer l'éducation contribue à prévenir les difficultés, à faire reculer les phénomènes de violence. Les personnels s'y investissent quotidiennement, au prix parfois d'une réelle souffrance professionnelle. Mais l'école ne peut à elle seule résoudre l'ensemble des problèmes de la société. Reste que le travail éducatif, parce qu'il responsabilise les jeunes, est le moyen le plus efficace pour faire reculer la violence à l'école. La collaboration de l'éducation nationale avec différents services comme la police et la justice existe déjà. Pour autant, cette collaboration ne peut se substituer à une démarche éducative de fond.

Il est significatif que la seule école que le Président ait visitée à Nîmes soit l'école de police...

Section du Gard de la FSU
Nîmes le 8 novembre 2004



RENCONTRES DE L'AEPS À MONTPELLIER

L'Association des Enseignants d'EPS (régionale Languedoc-Roussillon), organisait pour la quatrième année consécutive, des rencontres à Montpellier du 24 au 27 octobre dernier. Ces journées, qui deviennent rituelles au bon sens du terme, traitaient du thème, cette année, des rapports entre EPS et Sport. Ce sujet nous intéresse depuis longtemps, son étude a même été à l'origine de la création du Centre EPS et Société. Ces trois jours de conférences et de présentations d'expériences ont sans doute permis d'approcher d'un peu plus près les enjeux, pour l'école, et pour l'EPS, du jeu subtil d'éloignement/proximité des disciplines scolaires avec les pratiques sociales ou les savoirs savants. Nous avons pu constater alors les

ambiguïtés qui demeurent dans les discours des enseignants d'EPS sur ce sujet.

Les journées ont été " encadrées " par deux conférences, l'une de Samuel Johsua au début qui permit à tous de percevoir les grandes questions posées à l'École aujourd'hui, et de porter un regard lucide sur tout ce qu'on en dit, l'autre de Claude Thélot, à la fin, qui est venu présenter son " rapport ". Tout le monde n'avait de cesse de l'entendre argumenter sur : pourquoi l'EPS ne ferait pas partie des " indispensables " ? Il fallu se rendre à l'évidence : derrière la vitrine du rapport, finalement, peu d'arguments solides !

Rendez-vous aux rencontres 2005 !

Christian COUTURIER

C. Thélot et l'EPS !

Voici ce que C. Thélot rapporte du débat de Montpellier, quelques jours plus tard, à Rennes

Cassette vidéo sous le nez et crayon dans la main voici les propos exacts de Thélot (il vous manque les images qui sont intéressantes lors du arggggh !)

" Réorganiser la scolarité obligatoire "

" Cette réorganisation étant au service de la réussite de tous les élèves, laquelle suppose ce qu'on a dit mais jamais fait depuis la loi de 89, c'est à dire une personnalisation des apprentissages. J'insiste sur ce point. Dans les semaines et mois qui viennent, il va y avoir une chamaille dans tout le pays sur la définition des enseignements communs, du socle des indispensables. (Il imite un individu qui pinaille) " Est-ce que ceci doit être dedans ? Est-ce que ceci doit être dehors ?

C'est un scandale!! ". L'autre jour... il y a 8 jours, j'étais à Montpellier. Je me suis fait agressé par 300 professeurs d'EPS (il lève les bras en les agitant et grimace) " arggggh l'EPS n'est pas dans le socle des indispensables. Qu'est-ce que vous faites du corps ? Qu'est ce que vous faites du corps ? " J'lui dit ça va ! ça va ! mon corps, ça va ! (silence pour savourer les rires et poursuit sans répondre à cette question du corps à l'école)... Mais la définition des indispensables ça..c'est pas la question...la question fondamentale c'est la personnalisation des apprentissages pour que les indispensables, du moins ce que vous aurez dit être indispensables soit maîtrisé par tous les élèves."

EPS ET INSTALLATIONS : INTERVENIR !

ARTICLE 43 :

J. F. Lamour relance la polémique !

Au moment où les collectivités territoriales (départements et régions) bouclent leur budget 2005, il est indispensable que les enseignants d'eps fassent valoir les besoins en installations sportives et fonctionnement de l'eps. C'est particulièrement important dans un contexte où les nouvelles majorités issues des élections de mars 2005 méconnaissent souvent nos difficultés, notre façon de travailler, les programmes eps et nos revendications. La loi sur le Sport du 06/07/2000 dit que : " les équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive doivent être prévus à l'occasion de la création d'établissements publics locaux d'enseignement " (...) " afin de permettre la réalisation des programmes scolaires de l'éducation physique et sportive. "

Ainsi, désormais :

– pas un seul collège ou lycée neuf ne devrait sortir de terre sans installa-

tions sportives intégrées : gymnase et (ou) salle(s) de 300m² minimum et aires collectives extérieures de saut, courses, lancers, assortis de vestiaires et locaux de rangement de matériel. C'est le seul moyen pour que les horaires et programmes d'eps soient intégralement respectés sans être amputés par des déplacements et perturbés, voire empêchés, par d'autres usages des installations (concerts, manifestations sportives et festives , priorité au 1er degré, etc...).

– les installations sportives intra-muros existantes doivent être entretenues, si nécessaire rénovées, agrandies, modernisées pour répondre à l'évolution des programmes et méthodes pédagogiques.

– toutes les installations extérieures aux établissements, utilisées par les collégiens et lycéens doivent faire l'objet, conformément à la loi précitée, de conventions d'utilisation tripartites entre les établissements, leur collectivité de rattachement et les propriétaires des installations. Elles doivent être votées par les conseils d'administration. Si l'utilisation est payante, c'est le département (pour les collèges) et la région (pour les lycées) qui doivent payer, soit directement au propriétaire, soit en affectant des sommes spécifiques au chapitre D du budget d'établissement. De la même façon, ils doivent payer les transports pour se rendre sur les installations éloignées.

– dans le même temps le SNEP demande que les communes qui construisent des installations mises à disposition des scolaires soient subventionnées par les départements ou régions au prorata du temps d'utilisation par les collèges et lycées, soit environ 65% du coût de la construction.

– une somme pour l'achat et le renouvellement du matériel d'eps doit être spécifiée au chapitre A (crédits pédagogiques). En effet, alors que les autres disciplines reçoivent des crédits de l'Etat pour l'achat de manuels scolaires et logiciels pédagogiques, l'eps n'a que les crédits des régions et départements pour " vivre ".

– au même titre que le sport civil, l'association sportive scolaire doit bénéficier d'aides financières des collectivités.

Informé le SNEP départemental et académique est indispensable pour que les revendications soient posées aux pouvoirs publics et exprimées dans toutes les commissions où siège le SNEP.



Martine LE FERRAND
martine.leferrand@snepfsu.net

Jean-François LAMOUR a été interrogé le 27 octobre par la commission des finances et de l'économie de l'Assemblée Nationale sur sa politique en matière d'emploi. Durant son audition, il a déclaré " il y a 50 000 jeunes qui ne trouvent pas de débouchés ", alors que " le MJSVA a réalisé durant le même temps un gros effort de formation d'éducateurs sportifs ". Selon le ministre " les STAPS forment des éducateurs polyvalents alors que ce sont des éducateurs spécialisés qui trouvent du travail ".

Apparemment, il n'a pas une claire représentation de ce qui se fait dans son propre ministère où les diplômés polyvalents sont en net développement dans le cadre de la réforme des brevets professionnels. Il semble

aussi qu'il n'ait pas une juste image des mutations qui s'opèrent dans le champ du travail sportif comme il n'a pas apparemment connaissance des potentialités d'insertion professionnelle de certains diplômés STAPS dans des champs autres que les métiers du sport. En 2000, le MJSVA a produit 10 000 diplômés professionnels dont le taux d'insertion est très important. La même année, le MENR produisait 6 230 licences à mention et 1 700 maî-

trises professionnelles, diplômés qui selon le CEREQ auraient aussi une bonne employabilité. Or, le marché de l'emploi sportif offre chaque année 8 à 10 000 emplois (selon le rapport CAMY). Il semble vain aujourd'hui dans ces conditions de polémiquer sur des chiffres qui ne disent pas tout ce qu'ils auraient à dire. Nous sommes en attente d'une enquête commune (MENR, MJSVA) impliquant l'observatoire national du métier de l'animation sportive (ONMAS) et qui doit éclairer de façon sérieuse et argumentée la situation concrète de l'emploi sportif en France. Comment comprendre dans ces conditions la charge unilatérale du ministre de JF Lamour ? A quelle politique gouvernementale correspond-elle ?

Le SNEP continue de penser (comme beaucoup de collègues) que les deux ministères sont complémentaires et doivent collaborer, comme le prévoyait la loi de 1984 en mettant en synergie leurs compétences et connaissances.

Dans ce sens le SNEP s'était prononcé pour l'intégration des DRDJS dans le pôle " éducation-formation ". Sur ce point, le refus de JF Lamour ne peut aboutir qu'à multiplier les obstacles pour développer des collaborations nationales (alors que les locales fonctionnent souvent bien entre STAPS et JSVA).

Où se trouve l'intérêt des jeunes, qu'ils soient diplômés du MJSVA ou de la filière STAPS ?



Sébastien GAUTIER
sebastien.gautier@snepfsu.net

A. G. ANNUELLE DE L'EUPEA

(Association Européenne d'Éducation Physique)



L'EUPEA a tenu son 15e Forum-AG annuel du 14 au 17 octobre à Ljubljana (Slovénie). Michel Fouquet y représentait le SNEP.

Fondée en 1991 à l'initiative d'une

poignée de militants de l'éducation physique de différents pays d'Europe, parmi lesquels Michel Chaigneau pour le SNEP, l'EUPEA rassemble aujourd'hui des représentants de 28 pays européens. Le SNEP y est le seul syndicat, à côté d'associations nationales d'enseignants d'éducation physique.

L'EUPEA s'est donné pour but de promouvoir l'éducation physique et sportive dans les systèmes éducatifs européens. Sa devise, déclinée dans le texte fondateur (déclaration de Madrid [1]), est :

" Pas d'Éducation sans Éducation Physique "

Son activité est organisée autour de quatre axes :

- L'échange d'informations sur la situation de l'EP dans les différents pays,
- La production de documents et de textes relatifs à l'EP (déclaration de Madrid, code d'éthique, ...),
- L'intervention solidaire des différentes associations membres chaque fois que l'éducation physique est attaquée,
- La recherche de liens et d'actions communes avec toutes les structures qui, au niveau européen, ont une légitimité sur le champ de l'éducation physique et sportive des jeunes et de la formation des enseignants et entraîneurs.

Dans le cadre de l'appel à projet à l'occasion de " 2004 année européenne de l'éducation par le sport ", l'EUPEA avait proposé une action en coopération avec le CEIPEPS (comité d'études et d'informations pédagogiques de l'éducation physique et du sport, revue EPS) et son président Gilles Klein. Ce projet n'a pas été retenu par la commission européenne, mais lors du Forum de Ljubljana, la décision a été prise de le mettre en œuvre malgré tout. Il s'agit, à partir d'une enquête qui sera réalisée dans l'ensemble des pays membres d'EUPEA, de préciser les profils de " l'élève physiquement éduqué ", du " jeune sportif citoyen " et ceux de l'enseignant d'éducation physique et de l'intervenant en sport les mieux à même de réaliser ces formations. Ce travail devrait être réalisé dans les douze mois qui viennent. Sa publication devait ensuite être un appui pour l'ensemble de ceux qui revendiquent une meilleure qualité de la formation corporelle et sportive de tous les jeunes.

La tâche est rude et ambitieuse : Définir ces profils pour chaque pays tout d'abord, puis surtout en dégager des lignes de force pour une déclinaison européenne ... qui ne gomme pas mais au contraire valorise les cultures spécifiques.

Ce sont en quelque sorte des " travaux pratiques de construction européenne " sur notre champ, qui sont en perspective. Le SNEP y prendra sa place tant au niveau français que lors de la – très difficile – synthèse des résultats nationaux pour d'éventuelles orientations européennes.

[1] Consultable (en anglais) sur le site d'EUPEA : www.eupea.go.to

Michel FOUQUET

michel.fouquet@snepfsu.net

Monsieur le Président Arafat,

Au mois de Mai, lorsque vous avez accepté de rencontrer la mission de la F.S.U*, vous avez témoigné d'un espoir sans faille malgré un " tour d'horizon " de la Palestine catastrophique : l'armée israélienne omniprésente, la colonisation galopante, la construction du mur, les routes de contournement, les écoles confisquées, les lieux saints mutilés, les oliviers rasés... Vous nous rappelez que pendant vos 40 mois d'enfermement à la Mouqat'a, les agressions israéliennes avaient provoqué des milliers de morts palestiniens dont 31% avaient moins de 15 ans, 38 % de handicapés à vie, 14000 prisonniers dont 800 femmes... le mur a avalé les terres les plus riches, prouvant s'il en était besoin qu'il est un objectif concret de la colonisation rendant impossible la création d'un état palestinien. Cette situation a installé la violence dans la région et simultanément, des Israéliens innocents sont morts, frappés par des attentats aveugles. Nous étions au mois de mai les témoins de votre statut de Nobel prisonnier qui discréditera pour longtemps ceux qui se sont prêtés silencieusement à cette situation, accélérant ainsi la dégradation de votre état de santé. Vous avez remercié le peuple de France de sa présence continue aux côtés du peuple palestinien, et le gouvernement français qui vous a encore accueilli aujourd'hui.



Votre détermination à la construction d'un état palestinien pour un peuple libre et souverain est une leçon de courage pour tous les faiseurs de guerre d'hier et d'aujourd'hui.

La paix, le droit et la co-existence pacifique n'ont jamais été aussi éloignés. D'aucun comprendront (enfin ?) que votre mise à l'écart n'était pas la condition du retour à la paix.

Depuis Oslo et la main que vous avez tendue, ces conditions existent. Dès 1974, vous portiez le rameau d'olivier, vous engageant dès lors dans un processus de négociations et d'acceptation d'un état israélien aux côtés d'un état palestinien qui allait mener aux accords d'Oslo en 1993. Depuis, la progression de la colonisation, le maintien de l'occupation militaire, sont autant de faits qui brisent le processus de paix et font tomber un peu plus vite et plus profondément ce rameau d'olivier.

Tous ceux qui sont attachés en France au respect du droit international et à la nécessité absolue que votre peuple accède enfin à un état souverain et viable garderont le fait que vous avez été un artisan sincère et dévoué à cette cause. Nous avons l'espoir que de nombreuses forces en Israël, en Palestine, mais aussi en France poursuivront le chemin qui mène vers la Paix et la coexistence de deux états souverains.

Nina CHARLIER

nina.charlier@snepfsu.net

* la mission de la FSU était composée de 7 femmes de 6 syndicats : EPA, SNES, SNEP, SNES-Sup, SNUIPP, SNUASEN.

NON à l'adhésion du SUNDEP et du SNUDEC dans la FSU

Les positions défendues doivent être entendues à la lueur de quelques chiffres : dans plusieurs départements en Bretagne, le nombre d'établissements privés est supérieur à celui des établissements publics, à de multiples endroits, sont implantés des établissements privés alors qu'il n'y a pas d'établissements publics.

Pourquoi certains militants du SNEP disent NON à cette intégration.

Je tiens d'abord à dire qu'il y a un problème sur la forme.

Comment une décision aussi importante pour l'avenir de la FSU peut-elle être prise aussi vite, je dirais presque en catimini de débat démocratique. Depuis le congrès de Perpignan, qui a parlé de cet élargissement ? où ? comment ? avec qui ? J'ai beau reprendre mes POUR reçus depuis mai, je ne vois aucune trace de ce sujet. Les méthodes de consultation lors du débat ministériel sur l'Ecole auraient-elle pénétrées notre propre fonctionnement syndical ? Suis-je naïf sur la possibilité encore aujourd'hui de dire NON à cet élargissement ?

Venons-en au fond du problème.

D'accord, les salariés du privé ont le droit d'adhérer dans l'organisation syndicale de leur choix. J'entends bien la volonté de défendre l'idée d'un grand service public laïque d'éducation, idée abandonnée depuis maintenant 20 ans, mais, au risque de mal suivre le film des revendications de notre fédération, j'ai du mal à croire que ces luttes soient à l'ordre du jour de notre menu revendicatif aujourd'hui !

L'unification du syndicalisme et l'élargissement de la FSU sont-ils à ce prix, celui de la contradiction ?

Celle qui voudra que la FSU défende et promeuve des idées et conceptions opposées : d'un côté celles d'un service public gratuit, laïc, égalitaire et ouvert à tous et de l'autre un service privé (financé à 90% par les fonds publics) payant, vantant l'enseignement à la carte et reposant sur le respect du caractère propre fondé sur le fait religieux.

J'entends encore ceux qui me disent qu'il ne faut pas confondre les personnels avec les structures et leurs fondements idéologiques ou organisationnels.

Mais quand même...concrètement avec la FSU, avec le SNEP dans nos départements...si nous représentons l'enseignement public et l'enseignement privé :

Comment défendre la non fermeture de classes dans le public contre l'ouverture de ces mêmes classes dans le privé ? (tous les ans dans les cartes scolaires du 1er degré)

Comment se battre contre la suppression d'une option EPS dans un lycée public quand deux autres s'ouvrent dans le privé ?

Comment contester le fait que des subventions pour la location des installations, ne soient pas reversées aux propriétaires par certains établissements privés, chose impossible pour les établissements publics ?

Comment travailler sur l'implantation des Sections Sportives Scolaires quand plus de 60% de celles-ci se trouvent dans le privé pour qui l'accord est facile comparé aux démarches fastidieuses nécessaires dans le public ?

Comment contester le fait que les établissements publics soient sous la contrainte de la carte scolaire lorsque ceux du privé choisissent d'accueillir les élèves qu'ils veulent ?

Je réfute en bloc l'idée d'une quelconque complémentarité entre l'enseignement privé et l'enseignement public. Il s'agit bien au contraire d'une logique de concurrence.

Quelle attitude adopter dans les instances officielles, face aux élus, quand se pose le problème de la défense du service public contre celui du secteur privé, concurrentiel et porteur de valeurs non compatibles avec les missions de service public ? Les demandes appuyées de ces deux syndicats méritent que la FSU tisse, éventuellement, des partenariats mais pas autre chose pour le moment.

A la lecture de leurs positions, il n'est pas, non plus spécifié qu'ils militent pour la disparition de l'enseignement privé. La défense de leurs revendications est possible tout en maintenant l'existence d'établissements privés plus "softs" et plus "FSUisés" !!

Comment la nouvelle FSU gèrera cette nouvelle contradiction ?

NON, vraiment ce choix n'est pas porteur d'un syndicalisme plus fort, plus unifié et tourné vers la défense d'un service vraiment public d'éducation.

Olivier LEROY

secrétaire départemental du Morbihan

Un texte plus long envoyé par notre collègue est publié sur le site.

L'adhésion des syndicats de l'enseignement privé à la FSU : inéluctable, juste et nécessaire

C'est un fait : la FSU a fait le choix de son élargissement (même si le SNEP avait manifesté à l'époque, une réticence, arguant de la perte d'identité originelle et originale de la FSU centrée sur les travailleurs des services publics de l'éducation, de la culture et de la recherche).

Au-delà de cette première remarque, il nous faut considérer sereinement que le premier devoir du syndicalisme, c'est la défense des personnels qui s'adressent à lui et qui se réclament de ses options fondamentales. La CGT, par exemple, rassemble aussi bien les salariés du privé que du public, ceux de France Télécom et ceux de Bouygues. Il n'y a pas d'un côté des travailleurs respectables et de l'autre, des pestiférés sous prétexte que la politique ou la philosophie de l'entreprise qui les emploie, est condamnable.

Combien de nos anciens camarades de promotion, combien de reçus-collés n'ont trouvé la possibilité d'exercer que dans le privé pour gagner leur vie ? Faut-il les condamner pour autant ?

Par ailleurs, l'enseignement privé sous contrat, particulièrement l'enseigne-

ment confessionnel, est subventionné à 90 % par de l'argent public. Chaque euro injecté dans l'éducation nationale, chaque euro gagné par l'action syndicale profite aux deux voies de formation. Les positions de principe intangibles, le sectarisme sont obsolètes de ce point de vue. Ils ne règlent rien, ils ne font que radicaliser une situation sur laquelle, les tenants de l'enseignement privé s'appuient pour justifier son existence. La perspective d'un grand service public laïque d'éducation pour tous, me semble plus accessible si, ensemble, les personnels sont réunis autour d'une ambition commune. Alors oui, sous condition qu'il n'y ait qu'un seul syndicat de l'enseignement privé et qu'il "épouse" les thèses de la FSU, il faut ouvrir grandes les portes. De mon point de vue, nous pourrions même envisager que nos collègues qui enseignent l'EPS dans le privé, souvent dans de plus mauvaises conditions que nous, se voient offrir la possibilité d'adhérer directement et simplement au SNEP.

Claude GUÉNOT

S2 SNEP Cher et SD FSU Cher

Le bon sens comme outil de normalisation des pensées

Il n'y a plus besoin d'idéaux, " le bon sens est près de chez vous ". Il est invoqué à torts et à travers dans les débats, il est le joker permettant de passer à la question suivante, permettant d'apporter du poids à une réforme. De-ci de-là on entend fuser ces réflexions : " comment peut-il décevoir en être autrement ? " " Une évolution nécessaire ", " une indispensable rénovation ". D'aucuns parleront de " gestion en bon père de famille " pour s'occuper du budget de la France. Veut-on nous faire croire que n'importe quelle autre personne " de bon sens " n'aurait pu faire autrement ? Ainsi les quelques trublions qui décideraient de s'y opposer et de remettre en question ce principe passeraient pour des " illuminés du bocal ", pour des adversaires de la république du bon sens, ou à minima pour des personnes insensées. Et voilà le tour de passe-passe qui vous fait éviter le débat contradictoire.

Ainsi les propos de nombre de dirigeants politiques tombent largement dans cette politique de bon sens. Les derniers en date traitent de la constitution européenne : " il serait insensé de voter contre ". Et là non plus, plus besoin de parler du contenu de la constitution puisqu'une personne de bon sens ne peut voter contre. On nous ferait presque passer pour le seul pays de l'union européenne où quelques hurluberlus poseraient la question de l'apport social de la constitution, de l'amélioration des conditions de vie des peuples des différents pays de l'union. Oubli rapide et malhonnête des débats contradictoires qui se mènent dans tous les autres pays de l'union. Mais heureusement je pense que l'on fera largement appel à notre bon sens avant les élections pour que l'on vote de façon raisonnable.

Tout se justifie par le bon sens, il n'y a plus de pensée à avoir, d'idéaux politiques à soutenir, d'espoirs à entretenir.

Le bon sens est un élément de paresse intellectuelle quand il est utilisé pour éviter le débat. Utilisé à bon escient, il ferait presque passer les " adversaires ", les " antis " ou les " contre " pour des personnes dangereuses puisque remettant en cause le bon sens. Ils ne peuvent ainsi émettre des alternatives en réaction à ce projet politique, puisque cela n'en est pas un.

La réduction de l'ISF était indispensable, il n'y a pas de choix politique derrière, la réduction de l'impôt sur le revenu était inévitable (pour préparer notre économie quand le vent de la croissance soufflera), il n'y a pas de projet politique derrière, la réduction des postes aux CAPEPS c'était une nécessité, il n'y a encore et toujours pas de projet politique. Il y en a plus qu'assez de cette politique du bon sens qui fait que les riches s'enrichissent encore plus (23,4 milliards de bénéfices pour les groupes cotés au CAC40 au 1er semestre 2004, 18 milliards d'allègements des cotisations sociales...) et que ceux qui sont en bas de l'échelle dégustent encore plus (10% d'augmentation des allocataires du RMI, plans sociaux pour satisfaire au retour sur investissement des actionnaires, 1 million d'enfants pauvres, 3,4 millions de personnes sont sous le seuil de pauvreté...). Y en a plus qu'assez de cette politique du bon sens qui est profondément anti-sociale et injuste et qui ne veut pas dire son nom. Et pourtant non, le néolibéralisme ne va pas de soi, ces injustices ne sont pas normales. Alors attention à cette logique de bon sens qui n'a pour seul but que de nous laisser endormi, de ne pas réveiller les consciences afin de laisser certaines grandes chaînes " vendre du temps de cerveau disponible pour coca-cola ".

Benoît CHAISY

CONTRIBUTION AU DEBAT SUR LE PROJET DE CONSTITUTION EUROPEENNE

L'E.P.S. dans l'Education nationale ou constitution d'un Etat supranational, IL FAUT CHOISIR !

Je considérerais comme un manquement grave de mon syndicat qu'il élude ses responsabilités en n'appelant pas à voter **non** à la constitution européenne.

Il suffit de lire ce texte pour être révolté par son contenu. S'il est ratifié, il ne restera plus la moindre parcelle de souveraineté à notre pays et nous pourrions toujours voter ou revendiquer tout ce que nous voudrions, cela ne changera rien puisque l'ETAT européen (avec son exécutif non élu et tout-puissant) définira la politique que tous ses pays membres applique-

ront. Pouvons-nous faire ainsi abstraction de la **France**, de la **République**, de la **laïcité**, de l'**Education nationale**, qui sont notre legs bien réel, au nom d'une " Europe sociale " qui n'est qu'une vue de l'esprit ? Pouvons-nous



Photo M. Fouquet

Jeux UNSS 2004, Nantes

oublier les méfaits bien concrets de l'Europe de Maastricht (casse des retraites, de la Sécu, du statut de la Fonction publique, régionalisation des TOSS, privatisations, délocalisations...) ? Pouvons-nous ignorer que cet Etat capitaliste piloté par des Berlusconi, des Blair, des Chirac, des Schröder, ne serait l'ami ni de la paix ni de la laïcité et de la souveraineté populaire (même pas citées dans le projet !), ni du progrès social, mais une machine au service du grand patronat européen ?

Pour s'en assurer, il suffit de constater que ce texte totalitaire (qui impose à jamais le capitalisme et le néolibéralisme !) fait de l'U.E. une " *économie de marché hautement compétitive* " " où la concurrence est libre et non faussée ". Comme il est stipulé qu'aucun Etat ne pourra aller contre la politique de l'U.E. y compris chez lui, c'est la mort certaine des acquis sociaux, des services publics **et de l'EPS à la française** dans le cadre d'une Education nationale !

Ne pas voter contre, puis ensuite appeler à faire grève contre la casse programmée de nos statuts, de nos services et de notre mission éducative par l'UE et le pouvoir chiraquien à sa botte (le rapport Thélot s'inscrit dans cette logique eurolibérale) relèverait de la part d'un syndicat de l'irresponsabilité !

J'espère bien que le SNEP n'en est pas là et qu'il dira franchement non à la constitution du nouvel Empire continental qui veut nous broyer.

Annie CROVISIER, professeuse d'EPS
Lycée Béhal de Lens (62300)